

Le 9 juin 2011

Les coordonnateurs des Unités Localisées
d'Inclusion Scolaire (ULIS) des collèges suivants :

Collège La Vallée – Avon
Collège A.Chaussy – Brie Comte Robert
Collège Jean Vilar – Cesson
Collège J.Weiner – Champs sur Marne
Collège La Fayette – Coulommiers
Collège de l'Europe – Dammartin en Goële
Collège du Montois – Donnemarie Dontilly
Collège L.Braille – Esbly
Collège La Rochefoucauld – La Ferté sous Jouarre
Collège Hutinel – Gretz-Armainvilliers
Collège Parc Frot – Meaux
Collège G.Sand – Mouroux
Collège V de Gama – Saint Pierre les Nemours
Collège L.Aragon – Torcy
Collège JB.Vermay – Tournan en Brie
Collège E.Triolet – Varennes sur Seine
Collège de la mare aux champs – Vaux le Pénil
Collège J.Monod - Villeparisis

À Monsieur Marchal, Inspecteur d'Académie
Inspection Académique de Seine et Marne
Cité administrative
20, quai Hippolyte Rossignol
77010 Melun Cedex

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Nous sommes depuis quelques mois très inquiets de l'évolution actuelle des ULIS au sein du département et votre dernier courrier du 18 mai 2011 sur l'augmentation des effectifs en ULIS contribue à renforcer cette inquiétude et démotiver de nombreux coordonnateurs d'ULIS.

En effet, nous sommes actuellement confrontés à des orientations d'élèves de plus en plus en difficulté tant au niveau scolaire qu'au niveau affectif.

Les capacités d'adaptation à la vie du collège qui, jusqu'à maintenant, étaient un critère important pour l'orientation vers une ULIS ne semblent plus être pris suffisamment en compte et rendent extrêmement difficile l'accueil des élèves dans de bonnes conditions et le fonctionnement serein des ULIS dans certains établissements.

Le monde du collège reste un univers déjà difficile pour des élèves du circuit ordinaire, encore davantage pour des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives. Si ces derniers n'ont pas des capacités minimales d'autonomie et de communication, leur scolarisation peut rapidement être vécue comme une souffrance et les inclusions s'avérer impossibles.

Paradoxalement, la dernière circulaire exige l'inscription dans une classe de référence avec des inclusions dans les classes de collège plus importantes. Inclure dans de bonnes conditions des élèves extrêmement fragiles ou immatures d'un niveau scolaire CP/CE1 dans des classes du collège devient de plus en plus problématique malgré la bonne volonté des professeurs, les efforts constants

du coordonnateur et toutes les adaptations et étayage possibles et imaginables.

Sur le terrain, même les plus farouches défenseurs de l'intégration de ces élèves en situation de handicap s'offusquent de l'hypocrisie de cette situation qui perturbe les ULIS qui fonctionnaient bien jusque maintenant.

Le coordonnateur est amené à assurer l'enseignement à ses élèves, à coordonner les inclusions dans les classes, mais a aussi la mission délicate de participer à l'insertion socio-professionnelle des élèves en élaborant avec eux leur projet professionnel. Trouver des stages, en assurer le suivi sont autant de tâches qui lui incombent.

Augmenter les effectifs dans de telles conditions nous apparaît extrêmement préjudiciable au bon fonctionnement des ULIS et par là discriminatoire pour les jeunes qui se trouvent dans ce dispositif dans la mesure où nous ne pouvons plus répondre à leurs besoins.

Il est clair que le nombre d'ULIS dans notre département n'est pas suffisant pour accueillir les élèves sortants de CLIS et que davantage d'ouvertures sont nécessaires, et en ce sens il est parfaitement incompréhensible que les quatre ouvertures d'ULIS prévues n'aient pas été respectées dans leur totalité. Il est fort dommage que toutes les personnes impliquées dans ce dispositif doivent en subir les conséquences avec toutes les souffrances qu'elles impliquent. Cela revient à leur enlever des chances de réussir dans leur projet et pour certains, nous sommes loin de la mission qui nous incombe.

Aussi nous vous demandons de suspendre votre décision d'augmenter les effectifs dans les dispositifs ULIS et de les plafonner à 10 comme la circulaire l'estime souhaitable.

Nous vous demandons également l'ouverture suffisante d'ULIS dans le département pour accueillir dignement les élèves.

De plus, nous vous demandons qu'au sein de la CDAPH une vigilance plus importante soit faite sur le profil des élèves orientés en ULIS qui doivent, pour que nous puissions remplir nos missions d'inclusions dans les classes du collège, avoir les capacités (scolaires et socio-affectives) minimales pour s'adapter à la vie d'un collège et y faire les inclusions préconisées dans les textes.

Il est extrêmement dommage que nombre d'enfants, pour qui famille et équipe éducative s'accordent pour penser que leur place est en établissement spécialisé, arrivent en ULIS par défaut, par manque de place en IME. Certains enseignants référents ou enseignants de CLIS, bien que convaincus de la nécessité d'un milieu protégé pour ces enfants n'osent même plus évoquer avec les familles une orientation dans un IME sachant, que les places y seront plus que réduites.

Nous pensons être des partenaires avec lesquels il serait bon de communiquer, nous sommes formés pour garantir la réussite de leur scolarité.

Nous vous prions, Monsieur Marchal, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Les coordonnateurs d'ULIS du département de Seine et Marne